



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire à huis clos du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 15 juin 2020 à 19h00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Lawrence Hall, conseiller
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 17 juin 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture des soumissions pour l'achat de gravier
4. Autorisation a la directrice générale pour aller porter et récupérer les formulaires SQ-682-003 (Consentement a une vérification secteur vulnérable)
5. Embauche et rémunération du personnel du camp de jour
6. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par monsieur le maire à 19 h 04.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020-06-171

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture intégrale de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyé par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ouverture des soumissions pour l'achat de gravier

2020-06-172

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offres pour l'achat de gravier;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue au montant de 113 360.00 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 935 du CM, le prix est supérieur au seuil décrété par le ministre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité rejette la soumission en vertu de l'article 935 du CM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Autorisation à la directrice générale pour aller porter et récupérer les formulaires SQ-682-003 (consentement à une vérification secteur vulnérable)

2020-06-173

CONSIDÉRANT QUE les employés du camp de jour compléteront un formulaire SQ-682-003 (consentement à une vérification des antécédents judiciaire);

CONSIDÉRANT QUE ces formulaires doivent être remis à la SQ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE Madame Joanne Giguère soit mandatée pour aller porter et récupérer les formulaires SQ-682-003 (antécédents judiciaires des animateurs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Embauche et rémunération du personnel du camp de jour

2020-06-174

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour sera ouvert durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE 2 employés se sont désistés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE le conseil embauche pour la période de la saison estivale, soit du 22 juin au 21 août 2020;

- Maité Verville, aide animatrice
- Charles-Émile Grenier, aide animateur

QUE les conditions de travail de ces deux nouveaux employés de camp de jour soient confirmées par la signature de monsieur le maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés

7. Levée de l'assemblée

2020-06-175

Sur proposition de Frédéric Flibotte, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers
Maire

Joanne Giguère
Directrice générale, sec.-très.